



**Siège Social / Secrétariat** : 31, rue Pierreuse à 4000 Liège

**Locaux pour réunions** : 43, rue Godefroid à 5000 Namur

**E-mail** : [feditowallonne@skynet.be](mailto:feditowallonne@skynet.be)

**Site internet** : [www.feditowallonne.be](http://www.feditowallonne.be)

**N° Entreprise** : 433197842

**N° Compte bancaire** : BE26 2400 0395 0429

Avec le soutien



## TABLE DES MATIERES

I. Listing des associations membres au 31.12.2016	page 3
II. Composition du Conseil d'Administration au 31.12.2016	page 7
III. Composition du bureau au 31.12.2016	page 7
IV. Equipe FEDITO WALLONNE	page 9
V. Mode de fonctionnement interne de la Fédération	page 10
VI. Préambule, année 2016, les enjeux en quelques points	page 13
VII. Organisation interne de la Fédération	page 24
VIII. Activités liées au Ministère de l'Action Sociale, de la Santé et de l'Egalité des chances de la Région wallonne	page 27
IX. Collaborations, partenariats et représentations	page 30
X. Projet relevant du ministère de la Justice	page 36
XI. Activités permanentes du Staff de coordination	page 39
XII. Perspectives	page 40
XIII. Remerciements	page 41

## I. LISTING DES ASSOCIATIONS MEMBRES AU 31 DECEMBRE 2016

Notre Fédération regroupe à ce jour **54 membres** (services et réseaux) répartis selon trois catégories : 49 membres effectifs et 5 membres invités. Il n’y a actuellement aucun membre adhérent.

### Le statut de membre effectif est réservé aux personnes morales qui :

- ont leur siège social en Région wallonne ou qui sont agréées ou subventionnées par la Wallonie pour des missions exclusivement développées sur le territoire wallon,
- ont déposé leurs statuts et, le cas échéant, leur règlement d'ordre intérieur au secrétariat de la fédération,
- sont admis par l'Assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés et sur présentation du conseil d'administration,
- sont en ordre de cotisation,
- s’engagent à respecter les statuts, le règlement d’ordre intérieur ainsi que les textes fondateurs et les chartes de la FEDITO WALLONNE :
  - Charte éthique ;
  - Complémentarité et concurrence ;
  - Exigence déontologique de la FEDITO WALLONNE concernant les rapports entre le Secteur de l’Aide et des Soins en matière d’addictions et d’usages psychotropes et le Secteur Judiciaire et Sécuritaire.

<b>1. ACTOLUX</b> Avenue J-B Nothomb, 65 6700 Arlon	<b>2. ALFA</b> Rue de la Madeleine, 17 4000 Liège
<b>3. A.I.G.S</b> Avenue Joachim, 49 4300 Waremme	<b>4. ALTO</b> Rue Théophile Massart, 96 7000 Mons
<b>5. ASARBW asbl</b> Réseau Assuétudes Brabant Wallon Rue des Fusillés, 18-20 1340 Ottignies	<b>6. AVAT</b> Rue de Dinant, 22 4800 Verviers
<b>7. RESEAU LA CAHO</b> Rue Despars, 96 7 500 Tournai	<b>8. CAP FLY</b> Rue du Ruisseau, 17 4 000 Liège

<p><b>9. RESEAU C.A.P.C</b> Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>	<p><b>10. CITADELLE</b> Rue de la Citadelle, 135 7500 Tournai</p>
<p><b>11. CLA</b> Rue de Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne</p>	<p><b>12. Clinique Notre Dame des Anges</b> Rue Emile Vandervelde, 67 4000 Liège</p>
<p><b>13. CLEAN</b> Rue Nicolas Kinet, 5/7 4020 Liège</p>	<p><b>14. COMPTOIR CHARLEROI</b> Avenue Général Michel, 5 6000 Charleroi</p>
<p><b>15. Comptoir L'Echange</b> Rue des Brasseurs, 112-114 5000 Namur</p>	<p><b>16. DESTINATION</b> Rue de la Station, 11 5500 Dinant</p>
<p><b>17. ESPERANCE</b> Rue du Fosteau, 42 6530 Thuin</p>	<p><b>18. ELLIPSE - ALISE</b> Rue du Houssu, 99 7141 Carnières</p>
<p><b>19. ESPAS</b> Rue de la Caserne, 40 6700 Arlon</p>	<p><b>20. FARES</b> Rue de la Concorde, 56 1050 Bruxelles</p>
<p><b>21. Hautes-Fagnes</b> Rue Malgrave, 1 4960 Malmedy</p>	<p><b>22. Nadja</b> Rue Souverain Pont, 56 4000 Liège</p>
<p><b>23. ODAS</b> Rue du Moulin, 15 6740 Etalle</p>	<p><b>24. PHARE</b> Grand Place, 1 7700 Mouscron</p>
<p><b>25. PHENIX</b> AV B. Jean Materne, 165 5100 Jambes</p>	<p><b>26. RESEAU RASANAM</b> Rue St Hubert, 84 5100 Dave</p>
<p><b>27. RESEAU R.A.S.A.C</b> Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont</p>	<p><b>28. RESEAU R.A.F</b> Bld Louise, 18 6460 Chimay</p>
<p><b>29. RESEAU RAMBO</b> Rue de la Seuwe, 15 7000 Mons</p>	<p><b>30. RELIA</b> Quai des Ardennes, 24 4020 Liège</p>
<p><b>31. REVIVO A</b> Rue Saint-Hubert, 84 5100 Dave</p>	<p><b>32. RASSAEF</b> Rue de Dinant, 18 4800 Verviers</p>
<p><b>33. REPIT</b> AV de la Libération, 7 5660 Couvin</p>	<p><b>34. RESSORT</b> Clos des Marronniers, 213/5 1480 Tubize</p>

<b>35. SESAME</b> Rue de Bruxelles, 18 5000 Namur	<b>36. Prévention-Santé Mentale CPAS de Charleroi</b> Rue Léon Bernus, 18 6000 Charleroi
<b>37. S.A.P Aubange</b> Rue Haute, 22 6790 Aubange	<b>38. SYMBIOSE</b> Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez Hairlemont
<b>39. S.E.P.T</b> Rue de la Seuwe, 17 7000 Mons	<b>40. SYNAPSE</b> Rue du Saudart, 2 7000 Mons
<b>41. SOLAIX</b> Rue des Brasseurs, 8 A 6650 Bastogne	<b>42. START MASS</b> Rue Montagne Ste Walburge, 22-26 4000 Liège
<b>43. TRANSITION</b> Ch. De Gilly, 216 6060 Gilly	<b>44. TREMPOLINE</b> Grand Rue, 3 6200 Châtelet
<b>45. THAIS</b> Rue Pierreuse, 31 4000 Liège	<b>46. UNIVERS SANTE</b> Place Galilée, 6 1348 Louvain-La-Neuve
<b>47. VIVEO</b> Place du Chapitre, 3 6530 Thuin	<b>48. Réseau WAB</b> Avenue Jean Materne, 165 5100 Jambes
<b>49. Zone T (SAGEISS)</b> Rue de l'Hôpital, 18 5300 Andenne	

**Le statut de membre adhérent est réservé aux personnes morales :**

- dont la candidature a été acceptée par le CA et qui sont en attente d'être élues en tant que membres effectifs par une AG statutaire,
- qui sont en ordre de cotisation,

**Le statut de membre invité est réservé aux associations :**

- dont le siège social n'est pas fixé en Wallonie, mais dont la présence revêt un intérêt particulier sur le plan des partenariats ou en fonction de leur expertise,
- qui s'engagent sur les textes fondateurs de la FEDITO WALLONNE. Les membres invités peuvent participer aux groupes de travail, recevoir les PV et les informations diverses qui circulent.
- les membres invités ne participent pas aux réunions de négociation avec le politique ou autres réunions officielles,

- qui sont en ordre de cotisation (équivalente à celles des membres effectifs et adhérents).

<b>50. EUROTOX</b> Avenue Jourdan, 151 1060 Bruxelles	<b>51. MODUS VIVENDI</b> Avenue Jourdan, 151 1060 Bruxelles	
<b>52. Infor-Drogues</b> Rue du Marteau, 19 1000 Bruxelles	<b>53. Prospective Jeunesse</b> Chaussée d'Ixelles, 144 1050 Bruxelles	<b>54. Liaison Antiprohibitionniste</b> Rue Van Artevelde, 130 1000 Bruxelles

**Remarques :** En 2015, La Fédération entreprenait la révision de ses statuts et de son R.O.I car ceux-ci avaient besoin d'évoluer avec le contexte politique changeant notamment à cause de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat et du transfert des compétences.

L'AG de juin 2016 a avalisé certains amendements.

## II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2016

1. **Laurence Przylucki** (Le Comptoir de Charleroi), qui assure la fonction de Présidente
2. **Delphine Hellemans** (RAMBO), qui assure la fonction de Vice-Présidente
3. **Daniel Burkel** (Prévention-Santé mentale du CPAS de Charleroi)
4. **Anne-Sophie Charneux** (Solaix)
5. **Ronald Clavie** (Revivo A)
6. **Leonardo Di Bari** (Phénix)
7. **Catherine Dungalhoff** (Alfa)
8. **Frédéric Gustin** (Relia)
9. **Thierry Lebrun** (RASANAM)
10. **Thierry Lottin** (Clinique Notre Dame des Anges)
11. **Michaël Mathieu** (SAP Aubange)
12. **Christophe Thoreau** (Trempline)
13. **Yolande Van Droogenbroeck** (Transition)

## III. COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DECEMBRE 2016

1. **Laurence Przylucki** (Le Comptoir de Charleroi)
2. **Ronald Clavie** (Revivo A)
3. **Leonardo Di Bari** (Phénix)
4. **Catherine Dungalhoff** (Alfa)
5. **Delphine Hellemans** (Rambo)

## **Réunions du Conseil d'Administration en 2016 : 10**

15/01 ; 29/02 ; 21/03 ; 22/04 ; 23/05 ; 17/06 ; 06/09 ; 14/10 ; 18/11 ; 13/12

## **Réunions du bureau en 2016 :**

Le bureau est un organe consulté dans les situations d'urgence ou qui demandent une réaction/décision rapide. Cette année, les décisions nécessitant son avis ont été traitées par échanges d'e-mails et de contacts téléphoniques.

## **Réunions de l'Assemblée Générale en 2016 : 1**

17/06/2016

**Lieux des réunions** : Depuis 2012, la Fédération loue un étage d'un bâtiment situé au centre de Namur, à deux pas de la gare. Cette implantation facilite l'accès à l'ensemble des membres. Les locaux disponibles sont aménagés en bureaux et en une salle de réunion qui permet d'organiser nos différentes rencontres et groupes de travail.

**Rem** : la salle de réunion est mise à la disposition des membres de la FEDITO WALLONNE.

Les bureaux de l'équipe sont par contre toujours situés à Liège (31 rue Pierreuse – 4 000 Liège).

**Rem** : Le CA a dû se positionner en 2016 pour savoir si la Fédération peut se permettre de garder ces locaux pourtant bien utiles et nous permettant de travailler dans un certain confort mais qui ont un certain coût ! En effet, les budgets prévisionnels confirment que la situation financière va entraîner des choix dont celui de garder ou non ces locaux.



#### IV. EQUIPE FEDITO WALLONNE (Coordination/Comptabilité/Entretien)

**1 coordinatrice de projets** (0,75 ETP) : Pascale Hensgens, engagée depuis le 2 mai 2012. Cet emploi est subventionné par la Wallonie

**1 coordinatrice administrative et financière** (0,75 ETP) : Jézabel Legat, engagée depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999. Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social\* et en partie par la Wallonie

**1 secrétaire/comptable** (0,25 ETP) : Pascal Blavier, engagé depuis le 2 janvier 2015.

Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social\* et en partie par la Wallonie

**1 bénévole** (4 à 5h/mois) qui se consacre à l'entretien des locaux à Liège.

Défraiements payés par la Wallonie.

#### **Remarque :**

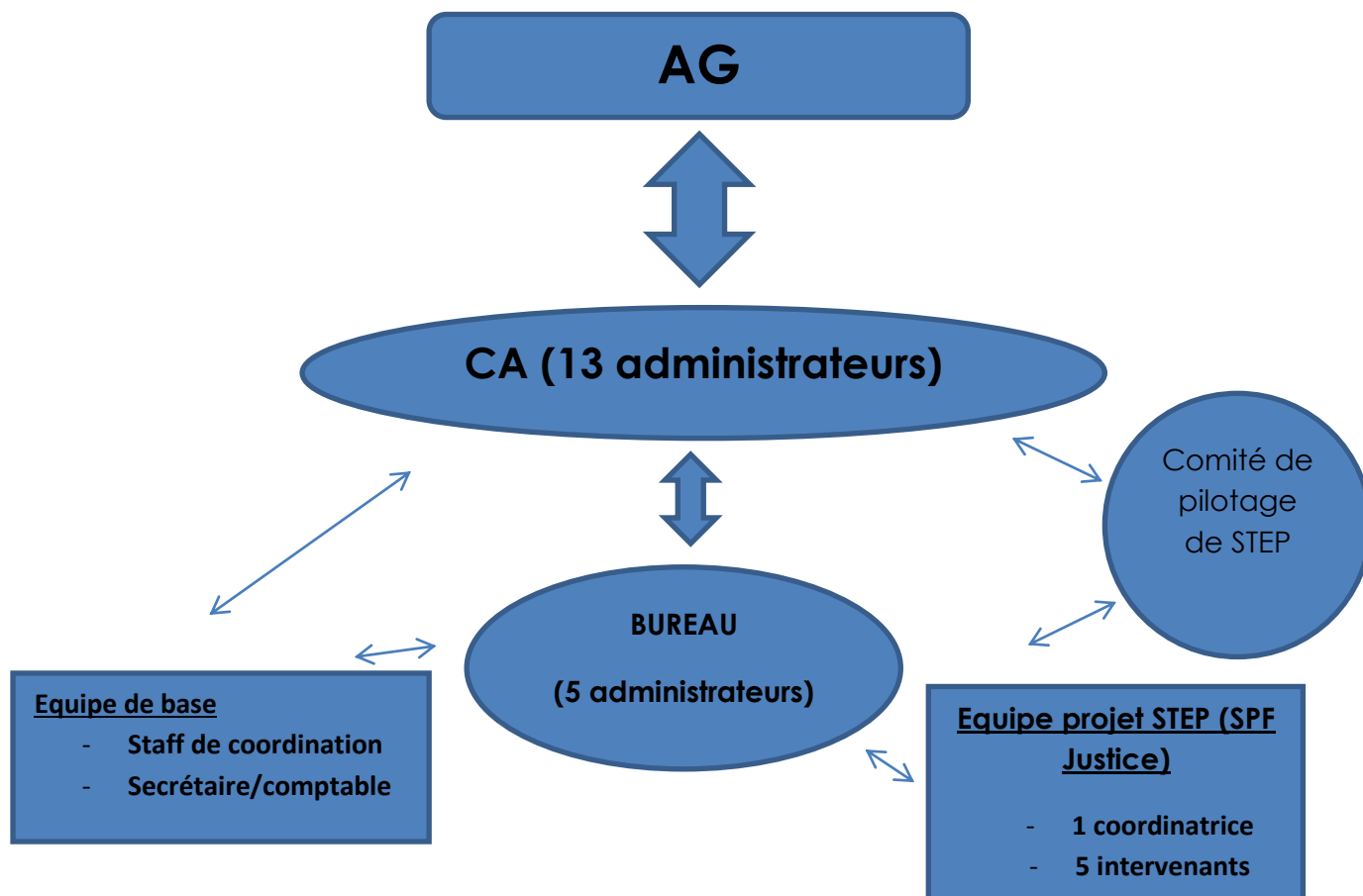
Depuis octobre 1998, la FEDITO WALLONNE bénéficie d'1 ETP grâce au Plan Maribel Social. Depuis décembre 2001, cet ETP est réparti sur deux travailleurs (0,75 ETP pour l'un et 0,25 ETP pour l'autre). Pour des raisons purement administratives, l'employeur de ce personnel était le Centre ALFA (Liège), lequel affectait ces travailleurs **exclusivement** à la FEDITO WALLONNE. Après différentes démarches entreprises par la Fédération et par le Centre Alfa, l'emploi Maribel a pu être définitivement transféré à la FEDITO W le 1<sup>er</sup> février 2016.

La Fédération a obtenu fin 2014 le renouvellement de ses 2 points A.P.E. En 2016, ces deux points ont été répartis entre la coordinatrice de projets et une collaboratrice du projet Step By Step.

Enfin, le réseau ALTO, constitué en ASBL fin 2012, est toujours lié à la FEDITO W via une convention approuvée par la DGO 5. Cette convention prévoit que la FEDITO WALLONNE rétrocède la subvention accordée via l'agrément de la Fédération à l'asbl Alto. Le rapport d'activités d'Alto de l'année 2016 est joint en annexe.

## V. MODE DE FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA FEDITO WALLONNE

### Organigramme / Instances décisionnelles



**L'Assemblée Générale** : Seuls les membres effectifs ont le droit de vote en A.G. Une AG statutaire est organisée annuellement.

**Le CA** : Composé de 13 administrateurs, il se réunit en principe chaque mois. Les coordinatrices de projets et administrative/financière sont invitées à participer à ces séances afin de garantir la cohérence du travail et des dossiers en cours.

**Le bureau** : Composé de 5 administrateurs garants de la diversité et de la complémentarité des services et des réseaux.

La Fédération a le souci d'assurer au sein et au travers de ses différentes instances décisionnelles, **une représentativité des divers secteurs qui la constituent** (promotion de la santé, prévention, réduction des risques,

traitement, soin, insertion socio-professionnelle, liaison-réseau) **et des diverses formes des dispositifs** (ambulatoires ou résidentiels, sous statut SSM, convention INAMI, PSSP, PCS, subsides spécifiques tels que les subventions facultatives etc).

**Les groupes de travail** : La Fédération propose à ses membres 3 groupes de travail leur permettant d'aborder les questions qui les préoccupent, chaque membre ayant la possibilité d'inscrire l'un ou l'autre point à l'ordre du jour des réunions programmées :

**1°) le groupe Stratégies et politique** (tous les membres y sont invités)

**2°) le groupe Réseaux Assuétudes** (ouvert à tous les membres mais traitant spécifiquement des questions liées aux Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes)

**3°) le groupe Pratiques et expériences professionnelles** (tous les membres y sont invités)

Ces groupes, même s'ils favorisent l'expression des positions, ne sont pas des lieux de prise de décision. Un administrateur est au moins présent à chaque groupe de travail pour relayer, avec le staff de coordination, les réflexions/propositions/revendications qui en émanent auprès du Conseil d'administration.

Il est possible que des sous-groupes de travail plus ponctuels soient organisés pour traiter des problématiques spécifiques en lien avec l'actualité.

Chaque rencontre en groupe ou sous-groupes de travail fait l'objet d'un PV qui est transmis ou rendu accessible via le site internet de la FEDITO WALLONNE **à tous les membres**. Dans la même dynamique, le staff de coordination assure à l'ensemble des membres, un retour et un suivi d'informations émanant des lieux d'échanges et de concertation.

Tout membre peut aussi, à travers le staff de coordination, interpeller la Fédération et donc ses instances décisionnelles.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves et qui est régulièrement évalué, permet à la fédération de remplir ses missions dans un souci de transparence, de démocratie et dans le respect des valeurs qu'elle promeut et qui constituent la ligne directrice de ses prises de positions et de ses revendications.

**Les missions de la Fédération**

L'agrément 2015 - 2018 de la FEDITO WALLONNE qui lui confère le statut de **Fédération des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes** lui permet de poursuivre les missions telles que prévues dans le Code wallon de l'Action sociale et de la santé, à savoir :

- *La concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;*
- *La représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle*
- *Le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres ;*
- *Le développement de la participation à l'information et à la sensibilisation des membres.*

Cette reconnaissance et le financement alloué dans ce cadre assurent une relative et fragile stabilité financière à la Fédération. Toutefois, la subvention octroyée n'a pas obtenu l'indexation demandée qui aurait permis d'engager 1 mi-temps supplémentaire pour pouvoir répondre confortablement à l'augmentation des activités de la Fédération, notamment dans les différents lieux de concertation régionaux et fédéraux. Ce manque de moyens a inmanquablement des répercussions sur l'ensemble des objectifs opérationnels liés aux missions qui sont dévolues à la Fédération : choix dans les lieux de représentation, manque de temps pour construire la consultation des membres sur des positions globales...

La FEDITO WALLONNE est l'organe de représentation du secteur wallon des assuétudes. La Fédération regroupe 54 institutions membres (ambulatoires, résidentielles, actives dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de la réduction des risques, du traitement, des soins, de l'insertion-professionnelle, du travail de liaison-réseau et de la recherche en matière d'assuétudes.) Parmi ces opérateurs membres, 28 sont agréés via le Code wallon de l'action sociale et de la santé, section assuétudes.

Cette représentativité du champ des assuétudes, que constitue ce large éventail des Services et des Réseaux Assuétudes en Wallonie, conjuguée aux moyens financiers et à l'investissement des membres du CA ainsi que celui des membres effectifs ont permis à la Fédération de relever des défis d'envergure.

### **Les grands chantiers en 2016**

Les enjeux de cette année écoulée étaient nombreux. Et pour certains, le travail avait été entrepris en 2015 et s'est poursuivi en 2016.

- **Le transfert des compétences**

Les modalités du transfert du fonds de lutte contre les assuétudes et celles de la promotion de la santé ont été à nouveau un sérieux sujet de mobilisation. Recevoir l'annonce du maintien des montants de l'année précédente, le stand still, n'est pas suffisante pour faire face aux exigences de management des équipes et à la gestion de la trésorerie des opérateurs (prêt bancaire). Sur le sujet des activités financées par l'ex-fonds assuétudes, il faut constater que le mode de financement choisi, à savoir la subvention facultative, pèse très lourdement sur la mobilisation de certaines équipes peu rassurées par l'incertitude du maintien de leur emploi. Signalons également que la première avance a été reçue en septembre 2016 et selon une tranche moins favorable que l'année précédente soit 70% ! La FEDITO WALLONNE a donc milité toute cette année pour un système d'intégration du montant financier de ces activités au montant de l'agrément. Tant au niveau des activités ex-fonds assuétudes que des programmes de promotion de la santé, les directions des services concernés par ces financements ont répondu à de nouvelles exigences d'évaluation pour garantir le stand still financier. Si l'évaluation s'avère une

démarche tout à fait pertinente, il faut bien constater que ces nouvelles demandes sont intervenues dans un contexte à la fois d'inquiétudes financières, de surcharge administrative et de flottement suite au déménagement de l'AVIQ.

Avec ce transfert, le paysage de la représentation sectorielle santé évolue. Nous avons choisi de créer des passerelles entre notre Fédération et les nouvelles naissantes ou se réorganisant. Ainsi des membres du CA se sont investis dans la création d'une Fédération wallonne de Promotion de la Santé en Région wallonne. En matière de convention-inami 7- 73 assuétudes, nous avons gardé une certaine attention à l'évolution de l'organisation du transfert notamment via des contacts avec la FSPST section wallonne qui est en première ligne sur cette question. Certains de nos administrateurs sont par ailleurs membres de cette fédération. Enfin, d'autres administrateurs sont également impliqués dans la restructuration de la Fédération des services de santé mentale.

- **La création de l'AVIQ**

La Fédération a suivi de très près la constitution de l'OIP et a revendiqué une place spécifique pour les assuétudes dans cet organe de gestion.

**Candidatures posées :**

1°) Candidatures comme membre de la commission commune ***Prévention et Promotion de la Santé*** de l'AVIQ : Mmes Laurence Przylucki et Catherine Dungalhoeff ;

Argumentaire : La Fédito wallonne fédère 54 opérateurs et réseaux spécialisés dans la prise en charge globale de la problématique des assuétudes. Ceux-ci proposent sur l'ensemble du territoire wallon une offre de services essentiellement ambulatoire et notamment dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. C'est parce que les équipes spécialisées inscrivent leur pratiques dans le continuum « Prévention-Soin-RdR » que le secteur a pu développer une réelle expertise dans les différentes stratégies de réduction des inégalités de santé.

2°) Candidatures pour la commission **Première Ligne de Soins** de l'AVIQ : Mme Anne-Sophie Charneux et Mr Thierry Lebrun ;

Argumentaire : La FEDITO WALLONNE fédère 54 opérateurs et réseaux spécialisés. Ceux-ci proposent sur l'ensemble du territoire wallon une offre de services essentiellement ambulatoires et en lien avec le milieu de vie. Ce qui représente près de 59 987 prestations individuelles pour 6 328 usagers différents, sans compter les activités de groupe avec les usagers et les proches.

Soulignons que tous les services assuétudes agréés ont pour mission principale commune « *l'accueil* ». Ils sont susceptibles d'accueillir toute demande du grand public, en ce compris les usagers et les proches. Très souvent cette première demande est une porte d'entrée dans le système de soins. Les pratiques de continuum (prévention-soins-RdR) mises en œuvre par les équipes pour répondre aux besoins spécifiques des publics inscrivent une grande part des activités assuétudes dans le champ de la première ligne d'aide et de soins. Ces acteurs proposent une offre que d'autres acteurs de première ligne ne sont pas en mesure d'assurer, soit par manque de formation, soit parce qu'ils ne souhaitent pas/plus prendre en charge le public toxicomane en raison de la complexité engendrée par la problématique.

3°) Candidatures pour la Commission **Santé Mentale** de l'AVIQ : Mr Leonardo Di Bari, Mme Yolande Van Droogenbroeck et Mr Frédéric Gustin ;

Argumentaire : La FEDITO WALLONNE fédère 54 opérateurs et réseaux spécialisés dans la prise en charge globale de la problématique des assuétudes. Ceux-ci proposent sur l'ensemble du territoire wallon une offre de services extra-hospitalière, ambulatoire et résidentielle, et notamment axée sur une approche communautaire de la santé mentale où le processus de rétablissement tient compte de multiples facteurs environnementaux. Les derniers chiffres révèlent pour 2015 : 59 987 consultations/prestations médico-psycho-sociale pour 6 328 usagers différents à l'actif des services ambulatoires ; 35 912 forfaits facturés pour 1 125 usagers différents à l'actif des opérateurs sous convention Inami 7-73. Ce décompte ne tient pas compte de toutes les activités de groupe (psychothérapeutiques et sociales) avec les usagers et les proches.



4°) Candidatures comme expert pour le **Conseil de stratégie et de prospective** :  
Mme Catherine Dungalhoeff, Mme Laurence Przulucki et Mr Christophe Thoreau

Argumentaire : La FEDITO WALLONNE présente 3 candidats pour 3 postes d'experts en lien avec les 3 piliers prévention/promotion santé, réduction des risques et soins.

5°) Candidature au **Collège central du conseil de stratégie et de prospective** :  
Mme Laurence Przulucki

Argumentaire : La FEDITO WALLONNE estime pertinent et légitime, en raison de la transversalité de la problématique « assuétudes », de l'importance de la population concernée et des enjeux en termes de santé publique de porter ces enjeux au sein même du collège central de stratégie et de prospective

A ce jour, la FEDITO n'a encore reçu aucune réponse à ces différentes candidatures.

Par ailleurs, la FEDITO WALLONNE a été invitée à la concertation sectorielle organisée par le Ministre autour de l'organisation de la première ligne de soins. L'occasion pour la Fédération de remettre une note d'avis sur la place du secteur assuétudes dans cette première ligne de soins et les recommandations pour une meilleure prise en compte des usagers de drogues dans cette première ligne.

A partir de novembre 2016, la FEDITO participe à la consultation sur le contrat de gestion de l'AVIQ organisée par l'UNIPSO. Plus spécifiquement sur l'organisation de la branche bien-être et santé. L'intérêt pour notre Fédération de répondre présente à ce type de concertation, consiste à permettre au secteur assuétudes de trouver une place spécifique dans un contrat de gestion à la fois global mais qui se dote d'objectifs transversaux, opérationnels et spécifiques pour les années à venir.

- **Le RASH, la simplification administrative et le transfert du secteur de la DGO5 vers l'AVIQ**

Début 2016, la Fédération a poursuivi son implication dans la mise en œuvre du RASH 2015 simplifié et du décompte récapitulatif. La Fédération, bien que partageant l'avis de l'Unipso sur la non-pertinence de la mise en place de ce Rash au regard du transfert de nouvelles matières, a toutefois mis tout en œuvre pour que ce RASH light 2015 soit le plus pertinent possible. La Fédération pense qu'il est nécessaire de visibiliser les particularités des actions du secteur assuétudes qui ne relèvent pas uniquement des soins en santé mentale. Avec la DGO5, nous avons finalisé l'adaptation de certains items et affiné le glossaire. S'il y a eu une parfaite collaboration avec la DGO5 sur ce premier travail, nous avons insisté sur la nécessité de le poursuivre pour améliorer la pertinence du RASH au regard de la diversité d'actions du secteur assuétudes. En matière de décompte récapitulatif, nous avons mis sur la table également, via l'UNIPSO et nos rencontres avec la DGO5, entre autres les difficultés d'adaptation entre les logiciels des services et certains items, la non acceptation de la justification de la subvention de certains frais de déplacements et frais de véhicule de services.

A partir de septembre 2016, et pendant toute la période du déménagement de l'AVIQ à Charleroi, la Fédération a essayé de jouer un rôle de courroie de transmission avec la nouvelle équipe en place. Une rencontre avec l'AVIQ en novembre a permis de donner aux secteurs santé un peu plus d'éléments d'éclaircissements sur la nouvelle organisation. Nous avons notamment été informés dans ce cadre-là que le secteur assuétudes était désormais sous la coordination de Sophie Vilain XIII. La Fédération, comme d'autres fédérations, a tenu à souligner la trop longue durée de silence de l'AVIQ dans cette période transitoire pour un secteur par ailleurs bousculé par des changements d'interlocuteurs politiques et d'inconnues financières.

- **La vision stratégique d'une politique drogues en Wallonie**

Tout au long de l'année 2016, la Fédération s'est mobilisée à différents niveaux pour contribuer au développement de cette politique drogues en Wallonie. Cet objectif a été mené à la fois en participant à des lieux institutionnels de concertation-consultation mais également en interpellant de notre propre chef les autorités publiques, les parlementaires et le grand public ou encore en participant à la mise en place de projets spécifiques.

#### Extension du projet Liaison alcool en milieu hospitalier

Début janvier, la FEDITO WALLONNE a participé à la sélection d'hôpitaux pour l'extension du projet-pilote « liaison alcool en milieu hospitalier » soutenu par la Ministre Maggie De Block. Deux nouveaux sites ont été choisis en Wallonie, le centre hospitalier Jolimont et la clinique Vivalia de Marche-en-Famenne. Pour la Fédito, un des critères de sélection reposait notamment sur la capacité des projets à créer des liens entre la coordination intra-hospitalière et le secteur ambulatoire.

#### Label Backsafe

Dans une logique de complémentarité avec les actions de RdR menées en milieu festif par le secteur assuétudes wallons, nous avons souhaité établir des synergies avec les promoteurs de ce label à savoir l'Agence wallonne de sécurité routière, une autre compétence du Ministre de la Santé. C'est au travers des Réseaux assuétudes et de leur coordination que des contacts ont été menés. Ceux-ci ont abouti à la participation de certains d'entre eux à l'appel à projet lancé par l'Agence et qui attribue des moyens matériels (outils de sensibilisation) et financiers (tps de travail) pour développer les actions de sensibilisation en milieu festif. Ce fut une manière de renforcer le dispositif des jobistes dans le cadre du label Quality Night.

## Priorités en Réduction des Risques

Nous avons poursuivi, en début d'année 2016, le travail de concertation avec le Cabinet, la DGO5 et Modus Vivendi en matière de priorités RdR pour la Wallonie. Avec une attention particulière à l'urgence du moment à savoir le financement du matériel stérile d'injection mais aussi la place et la reconnaissance des pairs dans les activités de RdR. La FEDITO porte, à travers ces groupes de travail RdR, l'expertise et les constats de ses 13 membres qui sont des lieux et comptoirs d'échanges. Elle a donc soutenu Modus Vivendi dans sa demande de subvention facultative pour le financement du matériel nécessaire en 2016 et le fonctionnement de sa centrale d'achat. En fin d'année, nous avons à nouveau sollicité nos services, lieux d'échanges de matériel stérile d'injection, pour faire le point des besoins en 2017. Et cela en vue de préparer une rencontre avec le Cabinet début janvier 2017. Il s'avère que des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour l'achat de ce matériel.

## Position alcool pour le SPF santé

La Cellule Générale de Politique Drogues du SPF Santé a organisé au premier semestre 2016 une consultation de différents acteurs sur la politique alcool. La FEDITO a donc organisé une consultation de ses membres pour pouvoir construire un avis à rendre et participer activement à la consultation fédérale. En matière de législation, après avoir discuté de l'opportunité d'une interdiction de la vente d'alcool au moins de 18 ans, nous nous sommes ralliés à la position du groupe porteur « Jeunes, alcool et société » qui établit une distinction en fonction de l'âge et sur la base du taux d'alcool à savoir : *Si le législateur veut garder une distinction entre certains types de boissons alcoolisées selon les âges (16-18 ans), il serait préférable de se baser sur le taux d'alcool, cette information est indiquée sur les bouteilles et donc accessible à tous. Nous proposons donc la clarification suivante :*

- En-dessous de 16 ans : aucune boisson alcoolisée
- A partir de 16 ans : toute boisson alcoolisée dont le taux d'alcool ne dépasse pas 16°
- A partir de 18 ans : toute boisson alcoolisée

### Point de contact et d'orientation en prison

La FEDITO WALLONNE a sollicité l'intervention d'un député fédéral pour interroger le Ministre de la Justice sur l'arrêt annoncé du projet de point de contact et d'orientation en prison. La Fédération a interpellé les autorités politiques régionales et a également introduit une demande de subvention facultative auprès de la Wallonie pour permettre la poursuite, en partie, des activités en prison sur la base d'une part des constats d'efficacité du dispositif pour les usagers de drogues détenus et, d'autre part, de l'absence de toute autre prise en charge de ce type en prison.

### Brochure Alcool et grossesse

La Fédération a sollicité et soutenu des opérateurs wallons pour répondre à un appel à projet du SPF santé concernant l'élaboration d'une brochure « grossesse et alcool » à l'intention des prestataires professionnels de soins de santé. Le SSM Alfa et le Réseau La Caho ont donc mis leur expertise au service de ce projet qui est porté en Flandre par le VAD. A noter que le mode de financement de cet appel à projet a mis les opérateurs wallons dans une certaine difficulté puisque les premiers 50% du budget n'ont été octroyés qu'après le lancement de l'activité à savoir plusieurs mois.

### Salle de consommation

La Fédération a interpellé à plusieurs reprises le cabinet du Ministre de la Santé pour connaître sa position en la matière au regard de l'avancement des positions politiques bruxelloises. Nous avons également sollicité le Parlement wallon pour poser différentes questions à ce sujet. Enfin, la Fédération a rencontré une délégation du CDH sur la thématique afin de partager notre expertise et positionnement qui ont été transmis à la cellule politique générale drogues et à la commission santé de la Chambre.

## Projet-pilote fédéral « Soins et Détention » en prison

Le SPF Santé a initié des groupes de réflexions autour du lancement d'un projet-pilote dans 3 prisons du pays et cela dans le cadre d'un éventuel transfert de la compétence entre la justice et la santé. La Wallonie a été associée à ce travail pour les compétences de prévention et d'accompagnement psycho-social. La Fédération a été sollicitée pour relayer l'information auprès de ses membres acteurs assuétudes concernés. Elle est très concernée par ce projet qui s'inscrit dans la question de la problématique de la continuité des soins pour les détenus usagers de drogues.

### TDI

La FEDITO WALLONNE a remis avis concernant la question, toujours pendante, du choix du critère « données relatives au nombre de patients » ou « données relatives au nombre d'épisodes de traitement » pour l'élaboration du futur rapport national TDI. La Fédération ne souhaite pas qu'une option méthodologique soit choisie au détriment de l'autre. L'une concerne la prévalence de troubles dans la population avec un accent sur des variables épidémiologiques. L'autre peut répondre à des interrogations sur la charge de travail, sur le parcours d'accompagnement ainsi que sur le caractère chronique des pathologies. La Fédération a participé activement à la relecture du nouveau rapport TDI afin qu'il soit au plus proche des réalités de terrain et que les données recueillies soient valides et de qualité.

## Changements d'interlocuteurs assuétudes en Wallonie

Face aux différents départs de nos interlocuteurs au Cabinet du Ministre de la Santé, la Fédération a entrepris une nouvelle série de démarches et de contacts afin de présenter ses objectifs et priorités pour le secteur mais aussi faire les liens avec l'avancement de certains points spécifiques ou les difficultés de certains opérateurs en matière de financement via le mode des subventions facultatives.

## Déménagement AVIQ

Si cette période transitoire a été bousculée pour le personnel administratif, elle l'a été aussi pour les opérateurs. La FEDITO WALLONNE a consacré de l'énergie à maintenir les liens et la cohérence des informations entre le secteur assuétudes et les nouveaux interlocuteurs administratifs. Elle a participé aux réunions organisées par l'AVIQ, via l'Unipso, pour informer les acteurs de terrain des différents changements en cours dont l'évolution du cadastre du non-marchand.

- **Le TD05**

Le 5<sup>e</sup> colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opioïdes a eu lieu du 30/11/2016 au 02/12/2016 à Rabat, au Maroc. Le thème était « **Les TDO au rendez-vous de la Science et des droits humains** ». Bien que moins présente dans l'organisation comme cela avait été le cas pour celui organisé en 2014 à Bruxelles, la Fédération est restée présente dans le comité international en vue de la préparation du contenu et des choix des thèmes qui ont nourri les ateliers. Il n'a pas été possible, pour des questions budgétaires, d'y envoyer 1 représentant de la Fédération. Par contre, la Fédération a géré entièrement une demande de subvention auprès de WBI pour couvrir une partie des frais de voyage de 10 intervenants de terrain.

- **Projet PCOA à la prison de Lantin**

En décembre 2016, le Cabinet du Ministre Prévot nous contactait pour nous signifier que la Fédération se voyait octroyer 24 000 € pour la mise en place d'un **Point Central de Contact, d'orientation et d'Accompagnement (PCOA)** pour les détenus usagers de drogues incarcérés à la prison de Lantin. Il s'agit d'assurer une présence régulière à la prison afin de rencontrer les personnes détenues et dépendantes afin de les informer, de les orienter et de les accompagner vers les structures de soins spécialisées en assuétudes ou en santé mentale.

Ce projet permet à la Fédération de poursuivre une toute petite partie de son activité développée dans le cadre de STEP By STEP. L'évaluation PROSPER, menée par Belspo, met d'ailleurs en avant les effets positifs de ce type de dispositif en prison, notamment en termes de motivation pour les détenus. Ce projet à Lantin rencontre aussi une partie des besoins mis évidence dans le cadre du projet pilote « Soins et Détention » que la Ministre de la Santé fédérale souhaite mettre en œuvre, avec les entités fédérées, pour 2017 à la prison de Lantin.

La Fédération a décidé d'engager un travailleur mi-temps, la procédure de recrutement débutera à la réception de l'arrêté de subventionnement.

## VII. ORGANISATION INTERNE DE LA FEDITO WALLONNE

### A. Les Groupes de Travail

La Fédération organise 3 groupes de travail distincts :

- Le Groupe de travail « **Stratégies et politique** »
- Le Groupe de travail « **Expériences et pratiques professionnelles** »
- Le Groupe de travail « **Réseaux assuétudes** »

Ces trois groupes de travail sont ouverts à tous les travailleurs des institutions membres et, quand cela le nécessite, à des invités extérieurs. Ces groupes sont des lieux d'informations, d'échanges, de débats, de réflexions, de propositions et n'ont pas de pouvoir de décision mais les administrateurs qui y sont présents ainsi que le staff de coordination relaient les propositions / réflexions qui en émanent auprès du Conseil d'Administration. A ces groupes s'ajoutent des groupes de travail plus ponctuels, selon les demandes, l'actualité ou l'urgence de réagir à celles-ci.

1°) Groupe de travail « **Stratégies et politique** » :

**2 réunions mais le GT a laissé place à l'urgence soit un sous-groupe RdR**

Dates : 10/05 ; 10/10



Ce groupe de travail est ouvert à tous les membres mais réunit généralement les directions/coordinations. Il permet le suivi du travail du CA et du staff de coordination en lien avec les responsables politiques et l'administration. Il permet aux membres de se positionner sur les choix et les urgences à suivre par le CA et le staff de coordination y compris lors de la révision des statuts.

2°) Le groupe de travail « **Pratiques et expériences professionnelles** » :

**Nombre de réunion : 1**

**Date : 20/05/2016**

Ce groupe permet des échanges en matière de méthodologie, de présentation d'outils, de résultats de recherches. Il favorise également la réflexion au sujet des politiques liées aux actions de prévention et de soins qui seront par la suite relayées au groupe de travail « Stratégies et politique ».

Ce groupe a cette année permis à 1 partenaire de venir présenter différentes expériences/projets/recherches qui ont contribué à alimenter des débats qui portent sur des questions et des constats auxquels sont confrontés tous les jours les travailleurs de terrain.

- **Projet LaMda (Lama-BXL)** : Présentation d'un nouveau dispositif mobile d'accompagnateurs psycho-sociaux émanant de la CBS (Concertation Bas Seuil). Il s'agit d'une cellule mobile pour demandeurs d'asile accueillis dans le dispositif d'hébergement de FEDASIL ayant des problèmes de consommation de produits (il)licites.

3°) Groupe de travail « **Réseaux assuétudes de la RW** » :

**Nombre de réunions : 4**

**Dates : 23/02 ; 10/05 ; 26/09 et 10/11**

Ce groupe de travail réunit les Réseaux Assuétudes RW agréés. Il est également ouvert à l'ensemble des membres de la FEDITO WALLONNE et donc aux coordinateurs d'autres réseaux membres.

Ce groupe a abordé les thématiques suivantes : suivi de la mise en place des réseaux enfants-ados ; rencontre avec l'Agence wallonne de sécurité routière pour le label backsafe ; rencontre avec la nouvelle coordination wallonne du projet-pilote Liaison alcool en milieu hospitalier ; préparation de l'état des lieux des besoins par zone et des recommandations pour la réunion de concertation avec le Cabinet.

## **B. Les sous-groupes de travail**

Plusieurs sous-groupes ont été organisés durant cette année selon l'actualité ou des demandes plus spécifiques émanant de certains membres de la Fédération.

### **1°) Sous-Groupe « Révision des statuts et du R.O.I »**

**Nombre de réunions : 3**

**Dates** : 29/02 ; 22/04 ; 10/05

Ce sous-groupe qui a réuni quelques administrateurs s'est donné comme objectif d'actualiser les Statuts et le R.O.I de la Fédération afin qu'ils correspondent davantage à la réalité pratique et politique du terrain, conséquence du transfert des compétences. En effet, les catégories « membre » devaient dorénavant tenir compte des nouvelles compétences régionales, entre autres. Ce groupe s'est réuni 2 fois début 2016 avant de soumettre ses propositions d'amendements lors d'un groupe de travail « Stratégies et politique » au cours duquel nos membres étaient invités pour nous faire part de leurs réflexions et questionnements. Le fruit de cette réunion a été proposé au vote de l'AG statutaire de juin 2016.

### **2°) Sous-Groupe de travail « Réduction des risques » :**

**Nombre de réunions : 3**

**Dates** : 15/01 ; 08/03 ; 17/05 avec uniquement les opérateurs liégeois

Un sous-groupe « RDR » mis en place en 2015 a poursuivi ses travaux en 2016. Il réunit des services et des réseaux, membres et non-membres, actifs en Réduction des risques dans le domaine des assuétudes en Wallonie dont l'objectif initial était de définir les priorités du secteur RDR. Chaque rencontre avec le Cabinet et l'administration sur cette thématique a été préparée et débriefée avec les membres.

Ont été abordés les thèmes suivants : l'achat du matériel stérile d'injection, le financement de ce matériel et du personnel des comptoirs wallons, la reconnaissance du travail avec les pairs, le code décretaal et la mission de RdR.

## VIII. ACTIVITES LIEES AU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DE L'EGALITE DES CHANCES DE LA REGION WALLONNE

### **A. Participation à la « Cellule Assuétudes » composée de représentants du Cabinet et de l'Administration**

La Fédération représente les services et les Réseaux Assuétudes du secteur en différents lieux dont celui de la Cellule Assuétudes.

Même si elle n'est pas formellement prévue par le décret Assuétudes, la Cellule Assuétudes est un espace important pour la Fédération et ses membres. Cette Cellule regroupe régulièrement des administrateurs de la FEDITO WALLONNE et des représentants du Cabinet et de l'Administration. Les ordres du jour sont établis conjointement afin d'aborder tous les sujets, qu'ils soient amenés par le terrain, le Cabinet ou l'Administration. Le compte-rendu fait l'objet d'un travail de collaboration.

La FEDITO assure la diffusion des informations recueillies ou partagées lors de ces réunions à l'ensemble de ses membres (effectifs-adhérents-invités). Les PV de ces réunions sont accessibles via l'intranet du site de la Fédération dès qu'ils sont approuvés. Dans l'organisation interne de la Fédération, tout membre est invité à proposer le point qu'il souhaite voir aborder lors des réunions de cette Cellule, et ce via les groupes de travail. Le contenu des échanges lors des réunions de la Cellule Assuétudes est ramené dans les groupes de travail. Les informations urgentes et importantes sont rapidement transmises à tous nos

membres par courriel. Soulignons que les coordinateurs de réseaux assurent le relais des informations recueillies lors des réunions de la Cellule assuétudes auprès des services non membres de la Fédération. Il est entendu que l'administration a toute autorité pour transmettre l'information qu'elle désire aux opérateurs du secteur, que ceux-ci soient membres ou non de la FEDITO WALLONNE.

A ce jour, seuls les administrateurs de la Fédération participent aux réunions de la Cellule mais il va de soi que la RW peut y inviter toute personne ou association dont elle juge la présence ou l'expertise utile.

**Nombre de réunions : 3**

**Dates** : 01/02 ; 06/06 ; 6/09

**Objectifs** : Cet espace permet notamment de renforcer et d'améliorer la communication entre les instances décisionnelles et le secteur des assuétudes RW, de relayer les préoccupations du secteur, de favoriser la diffusion des informations vers le terrain le plus largement possible afin d'asseoir davantage le rôle fédérateur de la FEDITO WALLONNE et ainsi de remplir sa mission de représentation/de concertation/d'échanges.

Ces rencontres ont été particulièrement importantes cette année en raison des enjeux qui traversaient le secteur mais également de la réorganisation administrative en cours.

**B. Participation au sous-groupe de travail RDR avec le Cabinet et l'Administration**

**Nombre de réunions : 2**

**Dates** : 1/02 ; 11/04

Au sein de ce sous-groupe de travail, se sont poursuivis les échanges liés à la fixation de priorités en RdR. Suite au changement d'interlocuteur au Cabinet, le sous-groupe n'a pas poursuivi ses réunions.

### **C. Rencontres avec le Ministre Maxime PREVOT ou son équipe**

La FEDITO WALLONNE a sollicité des rencontres avec l'équipe du Ministre. Ainsi, le secteur a rencontré Madame Alda Gréoli le 7 mars et Madame Emilie Delferrière pour la *Promotion de la Santé* le 11 avril et Anne Boucquiau le 22 août.

La Fédération a été invitée à la concertation sur la note relative à la première ligne de soins le 10 mars.

La Fédération a également été invitée à une concertation organisée par la Cabinet sur le développement des projets 107 le 19 février.

### **D. Participation aux réunions AVIQ-Unipso**

**Nombre de réunions : 3**

**Dates : 24/11 (x2) et 29/11**

La FEDITO WALLONNE, via l'UNIPSO, est régulièrement invitée à s'impliquer dans les démarches d'information et de consultation du secteur santé liées à la simplification administrative, aux accords du non marchand ou encore au contrat de gestion de l'AVIQ.

En 2016, la Fédération a été représentée lors de trois rencontres qui ont eu lieu le 24/11 (deux réunions) et le 29/11.

Par ailleurs, la fédération a interpellé l'AVIQ sur la non éligibilité de certaines dépenses notamment en matière de frais d'emprunt, de frais de déplacements domicile-travail et de frais liés à l'usage de véhicules utilitaires.

## **IX. COLLABORATIONS, PARTENARIATS ET REPRESENTATIONS**

### **A. Avec le Centre de Référence Wallon en Santé Mentale (le CRESAM)**

Le Centre de Référence en Santé Mentale situé à Namur est le Centre de Référence wallon sur la base de l'arrêté du 30/11/2011.

Le CRESAM a pour objet de rassembler les acteurs de terrain inscrits dans le champ de la santé mentale y compris les représentants des usagers et des familles. De ce fait, il est important que la FEDITO WALLONNE y soit représentée, tant au sein de son assemblée générale qu'au sein de son conseil d'administration.

La FEDITO WALLONNE est l'un des membres fondateurs du CRESAM et y représente, via Thierry Lottin, le secteur Assuétudes dans la catégorie « ouverture », tel que prévu dans le décret assuétudes du 30/04/2009.

Le CRESAM a pour objectif de soutenir une réflexion permanente sur les problématiques de santé mentale telles qu'elles se posent dans la société, d'encourager un questionnement sur les pratiques en santé mentale, de participer à la promotion de la santé mentale de la population dans la région et de travailler les questions éthiques qui se posent en la matière. Le CRESAM développe une concertation trans-sectorielle et transrégionale qui correspond aux représentations de notre fédération quant aux stratégies à mettre en œuvre dans notre secteur. Notre implication dans les instances du CRESAM vise à :

- représenter le secteur Assuétudes dans le champ de la santé mentale,
- partager des préoccupations sectorielles en santé mentale,
- défendre la spécificité des interventions « assuétudes »,
- intégrer la question des assuétudes dans une réflexion globale sociétale et en santé.

**Nombre de réunions (CA / AG / Groupes de travail) : 8**

**Dates** : 4/01 ; 01/02 ; 7/03 ; 2/05 ; 6/06 ; 5/09 ; 3/10 et 7/11

Tout au long de cette année, les membres et administrateurs du CRESAM se sont réunis dans ces différents lieux de travail pour notamment élaborer la

Charte du CRESAM ; s'interroger sur le 107 et ses implications par rapport aux SSM ; se pencher sur la vision wallonne de la santé mentale...

## **B. Avec la FEDITO BRUXELLOISE**

La FEDITO WALLONNE établit, depuis de nombreuses années, des liens réguliers avec la FEDITO BRUXELLOISE. Les rapports sont entretenus en termes de collaborations qui visent à échanger et, le cas échéant, à défendre des intérêts communs au bénéfice des usagers et des services du secteur. Les principales collaborations ont porté sur l'organisation du TDO5 et sur la consultation fédérale en matière d'alcool.

## **C. Avec la Fédération des Associations Sociales et de Santé (la FASS)**

La FASS est une Fédération patronale intersectorielle ayant pour objet la représentativité du Secteur Santé extrahospitalier, bien-être et aide aux personnes au sein des Commissions Paritaires 330 et 332. Composent actuellement la FASS les Fédérations de Maisons Médicales, Planning Familial, Santé Mentale, Services Sociaux et Centres d'Action Sociale Globale, Coordination de Soins et Services à Domicile, Lutte contre la Toxicomanie, Aide aux Justiciables et aux Détenus, Télé- Accueil et Prévention du Suicide, les Services S.O.S. Enfants.

La FEDITO WALLONNE est représentée au conseil d'administration de la FASS qui est officiellement reconnue par le Conseil National du Travail (C.N.T.) comme organisation représentative des employeurs en coopération avec son homologue flamand (V.S.O.) – depuis 1998.

Au sein de la FEDITO WALLONNE, l'affiliation à la FASS a été convenue pour :

- permettre et assurer aux associations membres non affiliées à une fédération patronale, des retours réguliers sur les travaux, les informations et les préoccupations d'une telle fédération (le secteur toxicomanie représenté à la FASS est essentiellement constitué de petites structures et de services ambulatoires),
- promouvoir et défendre les intérêts de notre secteur au sein d'une fédération patronale,
- répondre aux sollicitations de la FASS pour participer à ses travaux et mettre en pratique les accords du non-marchand.

La FASS étant membre de l'UNIPSO (Union des entreprises à Profit social), la Fédération peut par ce biais participer et suivre, à son échelle, les travaux qui se déroulent dans le cadre de la concertation sociale, des accords du non-marchand, de la réforme institutionnelle et de la simplification administrative en cours à la DGO5.

**Nombre de réunions** : 4

**Dates** : 11/03 ; 13/05 ; 10/06 ; 23/09

#### **D. Avec l'ASBL IDA**

La FEDITO WALLONNE est membre du CA d'Ida. L'asbl Ida rassemble les trois organisations sectorielles actives dans le domaine de l'alcool et des autres drogues en Belgique : Vereniging voor Alcohol- en andere Drugproblemen (VAD) et les fédérations des institutions pour toxicomanes bruxelloise et wallonne.

Ida asbl mène différents projets répartis sur les trois territoires régionaux et financés par la SPF Santé tel que le dispositif Liaison-Alcool qui vise à améliorer la prise en charge "alcool" dans les hôpitaux. Cette année la FEDITO WALLONNE a investi le comité de pilotage du projet liaison-alcool et a participé à la sélection de l'extension du nombre d'hôpitaux ainsi qu'au recrutement de la coordination wallonne du projet Liaison-Alcool. Elle a aussi participé à la réalisation d'une brochure « alcool et grossesse » pour les professionnels de la santé. Le SSM Alfa et le Réseau La Cahu assument au nom de la FEDITO WALLONNE la partie francophone de cette publication.

L'asbl Ida se veut le porte-voix des pratiques et recommandations des associations sectorielles vers les autorités fédérales qui ont en charge les questions de Justice et de Santé. Au-delà des divergences de politiques, le secteur flamand, wallon et bruxellois souhaite maintenir des liens tant en termes de réflexions globales que de développement de bonnes pratiques professionnelles en matière d'assuétudes.

**Nombre de réunions** : 6



Dates : 12/01 ; 9/03 ; 3/05 ; 16/06 ; 20/06 ; 25/08

#### **E. Avec le SPF Santé publique**

- **Concertation avec les coupoles du secteur assuétudes**

Depuis 2014, le SPF Santé a la volonté de consulter régulièrement le secteur assuétudes belge représenté par le VAD, la FEDITO W et la FEDITO Bxl. Ces consultations visent d'une part, à rester en lien avec le terrain et, d'autre part à informer le terrain des politiques et des actions entreprises au sein, notamment, de la Cellule générale politique drogues et du Ministère de la Santé.

Nombre de réunions : 4

Dates : 12/01 ; 12/04 ; 21/06 ; 8/11

#### **F. Projets Belspo**

- **projet Prosper**

La FEDITO WALLONNE a répondu en juin 2014 à un appel à projet de recherche dans le cadre du programme fédéral drogues Belspo. La Fédération a pris contact avec l'Université de Gand pour se consacrer plus particulièrement au volet portant sur « l'Évaluation des modèles existants de prise en charge et de traitement d'usagers de drogues dans les institutions pénitentiaires ». En effet, promoteur du point de contact « Step By Step », la Fédération est particulièrement intéressée par l'évaluation du travail mené depuis près de 4 années. Fin de l'année 2014, le projet a été validé sous le nom de **PROSPER - PProcess and Outcome Study of Prison-basEd Registration points**. Outre d'être membre du comité de pilotage, la Fédération fournit aux chercheurs universitaires, une série de données nécessaires au travail d'évaluation. Le projet Prosper s'est terminé fin 2016. Les résultats et leur présentation sont attendus début 2017. L'équipe « Step By Step » a collaboré et transmis les données nécessaires pour la réalisation de cette évaluation.

## **G. Comité de pilotage du Plan Wallon Sans Tabac**

L'implication de la FEDITO WALLONNE dans ce comité de pilotage, via Catherine Dungalhoeff administratrice, consiste à renforcer les liens entre Tabac et autres Assuétudes tant en matière de modèles de lecture, que de philosophie et méthodologies de travail, tant dans les domaines thérapeutique et préventif, que, et plus encore, dans le domaine de la réduction des risques (modèle assez nouveau en tabacologie et loin d'être encore partagé par tous ses acteurs).

Par ailleurs, la Fédération y défend et illustre concrètement la notion de Continuum "Promouvoir-Prévenir-Aider-Accompagner" ou "Prévention-Soin-Réduction des risques". Ces démarches se sont inscrites, cette année, dans le contexte toujours particulier de la Réforme de l'Etat et de la redistribution des compétences. Le Comité a travaillé sur l'intégration de la Promotion de la Santé dans le Plan Wallon Sans Tabac.

### **Réunions du Comité de pilotage : 5**

**Dates** : 5/02 ; 15/04 ; 10/06 ; 23/09 et 2/12

### **Réunions de préparation de « La journée de sensibilisation à l'E-cigarette » du 28/04/2016 : 4**

**Dates** : 05/01 ; 18/02 ; 15/03 ; 13/04

### **Réunion de préparation pour « La Rencontre annuelle de tabacologie » du 15/10/2016 : 1**

**Date** : 3/10/2016

### **Séances du groupe de travail consacré à la rédaction d'une brochure sur « l'E-cigarette » : 5**

**Dates** : 22/03 ; 15/04 ; 13/09 ; 21/09 ; 23/09

## **H. Participation au CocoTDI**

La Fédération participe au comité de coordination de l'enregistrement du TDI, via Delphine Hellemans ou Frédéric Gustin, tous deux administrateurs. Ce comité a pour mission de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la procédure d'enregistrement TDI conformément aux règles de la commission de la protection de la vie privée, le contrôle du respect des accords par les différentes parties et le contrôle de la qualité des données échangées.

Lors de chaque réunion, le point est fait sur l'état de l'enregistrement en Wallonie (services spécialisés, services de santé mentale spécialisés en assuétudes et INAMI). Le comité donne son avis et a ainsi préparé la communication pour la mise en place du nouveau questionnaire (TDI 3.0). Un autre membre de la Fédito wallonne, Jocelyn Deloyer de l'HNP Saint-Martin de Dave, a participé activement à la relecture du projet de nouveau rapport.

Le Comité TDI reçoit par ailleurs des informations qu'il diffuse auprès des acteurs de terrain. Ainsi cette année, cela a concerné l'obligation d'enregistrement des hôpitaux et le démarrage d'une discussion sur la question du partage des données collectées entre les différentes entités et l'utilisation des données dans le cadre de recherche scientifique (ex. belspo).

**Dates** : 21/04 ; 08/09 ; 08/12

**Contenu de ces réunions** : travail sur la rédaction du rapport national TDI ; état des lieux de l'enregistrement, état d'avancement du module de rapportage qui permettra aux centres de recevoir les données relatives à leur enregistrement.

## **I. Activités et Rencontres diverses**

Dans le cadre de ses missions, la FEDITO WALLONNE a plus spécifiquement joué son rôle de représentation à la demande de certains services notamment au moment des demandes d'adhésion à la FEDITO WALLONNE mais aussi lors de journées d'étude ou encore à la demande d'acteurs institutionnels :

**27/01/2016** : participation à une journée de réflexion à l'initiative de la RW et de la CoCof sur les projets-pilotes de prévention en assuétudes.

**17/02/2016** : participation à la matinée de réflexion organisée par la Ligue wallonne de santé mentale « Vers un bonheur sous-contrôle ».

**Mars 2016** : la Fédération a assuré le suivi avec les acteurs de terrain d'une demande émanant de l'université de Leuven menant une enquête sur le comportement des jeunes face aux jeux de pari en ligne.

**Avril 2016** : la Fédération a organisé le suivi de l'appel à proposition d'un sujet d'étude pour le programme annuel 2017 du KCE.

**26/05/2016** : la fédération a rencontré le chef de projet du PCS de Liège afin de proposer des pistes de réflexions sur l'amélioration de l'accès au logement des personnes dépendantes.

**Octobre 2016** : la Fédération a servi d'interface avec le SPF Santé et les acteurs wallons en matière d'offre de soins pour les sportifs qui veulent cesser le dopage suite au groupe de travail qui s'est réuni au sein de la cellule politique générale drogues.

**Novembre 2016** : la Fédération a soutenu le VAD et la fondation contre le cancer pour le lancement en Wallonie de l'opération Tournée Minérale de février 2017.

**Novembre 2016** : la Fédération interpelle ses membres sur la question des NDS afin de répondre à la demande de l'AVIQ qui prépare une réponse parlementaire pour le Ministre.

**2/12/2016** : Participation à la matinée organisée par le RASANAM et l'ASBL ACSA « La parentalité en situation de toxicodépendance ».

## X. PROJET RELEVANT DU MINISTERE DE LA JUSTICE

### Le Projet « Step By Step »

Rappel : Dans l'optique de promouvoir et de soutenir la qualité des services, la Fédération a notamment soutenu et concrètement contribué au développement de services nouveaux. Le projet Step By Step en est l'illustration. Dans le cadre de la loi de principes de 2005, qui prévoit l'équivalence et la continuité des soins pour les personnes incarcérées, le SPF Justice a souhaité étendre à la Wallonie un dispositif visant à encourager et à faciliter l'accès aux services spécialisés en matière d'assuétudes pour les

personnes demandeuses. Ce dispositif, le Point de Contact d'Orientation et d'Information (PCOA) de Wallonie a été attribué à la FEDITO WALLONNE à la fin de l'année 2011 pour une durée de 5 ans. La Fédération est responsable de l'engagement, du respect des missions et de l'utilisation adéquate des subsides fédéraux octroyés pour ce Point de Contact (appelé projet Step By Step). Le cahier des charges inhérent au projet a prévu l'engagement de 3 temps pleins et demi pour assurer des permanences dans les 13 prisons wallonnes.

La mission principale était d'assurer une présence régulière dans les établissements pénitentiaires wallons afin de rencontrer les personnes détenues et dépendantes qui souhaitaient des informations et une orientation. Les interventions étaient développées dans le cadre carcéral uniquement (pas de rencontres à l'extérieur).

Pour la FEDITO WALLONNE ce projet est à mettre en lien avec le domaine de la Santé ambulatoire et résidentielle. Il a pour objectif de faciliter et d'améliorer la prise en charge des détenus toxicomanes par les associations spécialisées à la sortie de prison et donc de permettre la continuité des soins. Il est en concordance avec les objectifs de nos associations et les compétences de la Région wallonne. La Fédération, soutenue par 5 de ses membres, a décidé de porter ce projet car elle avait constaté qu'il manquait un lien entre le détenu et les services susceptibles de l'aider à sa sortie. Il y a eu constamment des échanges entre l'équipe de Step et les membres de la FEDITO WALLONNE non seulement à travers le comité de pilotage mais aussi à travers les groupes de travail de la Fédération auxquels étaient invités les travailleurs de Step By Step. Autant d'opportunités pour échanger sur le travail et les contraintes liés au travail en milieu carcéral.

#### **Le Comité de pilotage :**

Le projet STEP by STEP était accompagné par un comité de pilotage dont les membres étaient les garants du bon fonctionnement de ce projet et veillaient à encadrer l'équipe tant d'un point de vue organisationnel que pédagogique. Ses membres étaient issus de 5 centres : Phénix ; Trempline ; Capfly ; Ellipse et Sésame.

#### **Nombre de réunions :** 6

**Dates :** 28/01 ; 18/02 ; 15/03 ; 28/04 ; 07/07 et 30/09

En mars 2016, la FEDITO WALLONNE a organisé, une journée d'étude dont le thème était « **Rencontre Justice et Santé – Quels bénéfices pour les usagers de drogue(s) et la société ?** ».

En effet, après 5 ans de fonctionnement et 4301 entretiens réalisés avec les détenus, il était important de faire le point sur l'évolution du projet d'autant plus que les subsides permettant son fonctionnement s'arrêtaient le 30 septembre 2016.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à ce colloque qui a permis des échanges très riches.

La Fédération n'a eu de cesse en 2016 d'interpeller l'autorité Fédérale pour permettre la continuité de ce projet dont les résultats positifs ne laissent aucun doute quant à la pertinence et l'utilité d'un tel service. Malgré les courriers, les questions parlementaires et autre carte blanche dans la presse écrite, le projet a dû s'arrêter, faute de subside, en septembre 2016. Nous espérons qu'il s'agit d'une interruption à court terme et que les activités en prison pourront reprendre en 2017.

Nous espérons que la recherche PROSPER permettra de mettre en avant la plus-value d'un tel projet et que les ministres sollicités pourront donner les moyens pour poursuivre ce service d'aide aux détenus dépendants.

Fin décembre 2016, nous avons reçu l'information que la Région wallonne octroyait à la Fédération « une queue » de budget permettant l'engagement d'un travailleur mi-temps qui reprendrait des permanences mais uniquement à la prison de Lantin.

## **XI. ACTIVITES PERMANENTES DU STAFF DE COORDINATION**

Le relevé quantitatif des réunions ou groupes de travail auxquels participent la FEDITO WALLONNE, soit via son staff de coordination, soit via ses administratrices et administrateurs, ne peut suffire à éclairer l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année 2016.

Via son staff de coordination, la Fédération est aussi organe de liaisons : avec ses membres, avec l'ensemble des acteurs de terrain du secteur assuétudes et leurs fédérations, mais aussi plus globalement tous les acteurs privés et publics de la Santé et de la Justice, avec des autorités administratives, avec des autorités politiques et des représentants parlementaires, avec des futurs professionnels et enfin avec le grand public. Autant de relais qui demandent réactivité, pertinence et efficacité. La Fédération doit pouvoir suivre également l'actualité et les agendas politiques de manière à anticiper la consultation de ses membres et de ses partenaires dans la construction de telle ou telle recommandation. Enfin, sur le plan du management, avec le projet Step By Step, la gestion administrative et financière requiert expertise et vigilance.

C'est pour améliorer la qualité de son service dans ce travail de concertation, de représentativité, de développement de l'information et de la participation que le CA de la FEDITO WALLONNE avait sollicité une augmentation de ses moyens financiers lors du renouvellement de reconnaissance. Mais également pour mieux évaluer et ajuster les méthodes internes de travail.

Voici un relevé non exhaustif de ces « actions quotidiennes » qui permettent aussi à la FEDITO WALLONNE de remplir ses missions :

- Suivi des demandes spécifiques des membres
- Suivi des travaux des commissions parlementaires
- Rédaction des compte rendus des groupes de travail, réunion de concertation... Communication vers les membres et mise en ligne sur l'intranet du site
- Mise à jour du site Internet et de l'Intranet
- Préparation et rédaction de notes thématiques en vue des CA et AG mais aussi des responsables administratifs et politiques

- Gestion administrative du personnel interne qui s'est encore alourdie avec le rapatriement de l'emploi Maribel

## **XII. PERSPECTIVES POUR 2017**

Le secteur a toujours fait preuve d'inventivité en décloisonnant les pratiques pour répondre au plus près des besoins des usagers de drogues et de leurs proches. Et cela malgré des modes de financement très éclatés qui engendrent une réelle complexité dans le management des équipes et des projets. Quant aux moyens financiers structurels, des menaces pèsent sur le secteur alors même que ces moyens liés au décret de 2009 n'ont jamais permis d'arriver à une certaine stabilité.

Avec le transfert des compétences, le paysage du secteur spécialisé assuétudes est en pleine mutation, en termes de financements et en termes d'organisation. La réforme de l'Etat est l'occasion de mener une véritable politique wallonne en matière d'assuétudes mais cette période transitoire doublée de restrictions budgétaires ne rassure pas les acteurs du secteur. Certaines activités spécifiques sont à l'heure actuelle sur la corde raide, les PO et directions étant coincés par des délais de versement extrêmement tardifs des financements non agréés et par la non augmentation des enveloppes forfaitaires pour les financements agréés.

Dans ce contexte, les perspectives 2017 se déclinent comme suit :

- Etre un interface avec l'AVIQ et le Cabinet du Ministre de la santé pour continuer à relayer les préoccupations et les attentes du terrain notamment sur l'attention spécifique aux usagers de drogues et leurs proches dans la construction d'une politique globale de santé publique en Wallonie.
- Continuer à revendiquer le financement adéquat des services et réseaux assuétudes sur un socle minimal qui est l'équipe de base.
- Veiller à la préservation des modes de financement de certaines structures spécialisées assuétudes (convention inami 7- 73 ; PSSP )



- Proposer des améliorations au décret assuétudes tant au niveau de la définition des missions que des publics-cibles mais aussi des règles administratives.
- Travailler à l'élaboration de politiques interministérielles wallonnes pour aborder la problématique drogues de manière globale.
- Produire et diffuser des avis et des recommandations
- Poursuivre et intensifier les collaborations avec d'autres fédérations comme la FSPST, l'APOSSM et la Fédération wallonne de promotion de santé
- Collaborer au projet-pilote Santé et Détention à Lantin notamment à partir du projet spécifique de point de contact qui redémarre cette année.
- Collaborer avec d'autres fédérations à l'amélioration de la fonction d'accueil dans les services ambulatoires santé.

### **XIII. REMERCIEMENTS**

Ce rapport d'activités est aussi, pour le conseil d'administration, l'occasion de remercier tous les travailleurs qui, d'une manière ou d'une autre, s'investissent au sein de la FEDITO WALLONNE.

L'implication de nos membres et de notre personnel caractérise notre Fédération qui se présente comme un opérateur sérieux, proactif, soutenant des actions/débats pertinents et qui est reconnu, tant par l'ensemble du secteur que par les différents pôles politiques qui la sollicitent régulièrement.

Les multiples projets et défis que la FEDITO WALLONNE souhaite concrétiser nécessiteront l'énergie et la mobilisation de chacun. Le contexte actuel nous invite à encore plus de vigilance pour notre public cible, d'autant que les récents changements dans notre paysage politique impactent certaines équipes déjà fragilisées. Si aujourd'hui la FEDITO WALLONNE peut apprécier la reconnaissance obtenue dans le cadre du décret Assuétudes et entrevoir une perspective positive, nous espérons que ses membres et leurs équipes

pourront bénéficier d'une même stabilité et entrevoir le futur sous de meilleurs auspices.

Laurence Przylucki - Présidente